

Madame, Monsieur,

L'économie sociale et solidaire (ESS) façonne la France depuis très longtemps. De la révolte des Canuts jusqu'aux SCOP, l'ESS s'est imposé dans notre pays comme un formidable moteur de transformation sociale et d'innovation : dans le secteur mutualiste, dans le secteur associatif, au sein des coopératives, et de plus en plus grâce aux nouvelles initiatives liées au développement de l'entrepreneuriat social.

Cela fait de nombreuses années que je suis pleinement engagé dans l'ESS, en tant que président d'association et entrepreneur. J'ai été désigné l'un des premiers Fellow Ashoka en 2006. Parce que je me reconnais dans ses valeurs, qui sont des profondément humanistes, j'aurai à cœur de soutenir le développement de l'ESS comme député.

De Francis Vercameur à Benoit Hamon, l'ESS a réussi à avoir une définition législative grâce à la loi du 31 juillet 2014 ; c'est un mode d'entreprendre qui poursuit un but autre que le seul partage des bénéfices, qui a une gouvernance démocratique ne dépendant pas uniquement de l'apport en capital de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation. Je considère que cette reconnaissance par la loi de ce qui fait la spécificité de l'économie sociale et solidaire a été une grande avancée.

Avec toute mon expérience dans ce milieu, j'ai pu mesurer que l'ESS est transversale. De l'association sans salariés jusqu'aux plus grosses mutuelles ou coopératives, l'ESS est présente dans tous les secteurs d'activité économique et sociale en France. Dans le même temps, elle est fortement liée à nos territoires tant elle répond à des forts besoins sociaux ou environnementaux. C'est d'ailleurs pourquoi elle ne cesse de créer des emplois dans notre pays depuis 15 ans, même dans un contexte de crise ou de stagnation économique.

Pour autant, il existe encore à mes yeux de trop nombreuses entraves au développement de l'ESS. Ainsi, j'ai pu observer que s'il existe une myriade de solutions portées par des personnes passionnées et inspirante, il devrait y avoir une communication plus intégrée entre les différentes familles de l'ESS. En cela, le rôle des CRESS est fondamental ; ils contribuent de façon décisive au partage des bonnes pratiques et à des synergies entre projets similaires, qu'ils soient associatifs, coopératifs, mutualistes ou de sociétés commerciales en plus de leurs actions définies par la loi.

Les pouvoirs publics ont bien évidemment leur rôle à jouer. C'est pourquoi je prends les engagements suivants pour donner corps à ce qui serait un « Acte II de l'ESS » dans les années à venir :

- Je suivrai avec attention l'activité du Conseil supérieur de l'ESS et mes choix seront largement inspirés des travaux du CSESS pour le développement de l'ESS.
- Je m'opposerai à toute réduction du Dispositif Local d'Accompagnement, ce dispositif principal qui permet à des milliers de responsables associatifs et de structures de l'ESS d'avoir un accompagnement personnalisé et gratuit.
- Je suis pour qu'une réflexion soit menée sur les moyens de mieux valoriser l'activité bénévole dans le calcul des droits à la retraite.
- Je suis pour la démocratisation de l'ESS à l'école afin de permettre à chaque enfant d'avoir accès à un enseignement pratique et théorique de l'ESS. Pour réaliser cela, je suis favorable à une mesure : la généralisation du projet de LESPÉR « Mon ESS à l'école » permettant à des jeunes écoliers d'être acteur et créateur d'initiatives économiques ou sociales porteuses de sens au sein de leur établissement.
- Je suis favorable à l'instauration de clauses sociales et environnementales plus ambitieuses dans les marchés publics pour amener les collectivités territoriales à s'inscrire davantage dans une démarche d'économie circulaire et de circuit court. Il faudra porter cette démarche au niveau européen.
- Je suis aussi favorable à ce que les collectivités locales soient incitées à mettre à disposition une partie de leur foncier public à des structures de l'économie sociale et solidaire pour généraliser

des initiatives comme les Grands Voisins à Denfert-Rochereau à Paris. C'est un levier important pour expérimenter et générer de l'activité économique et sociale grâce à l'intelligence collective et créer une économie durable et innovante.

- Dans la même veine, je plaiderai pour l'instauration de zones franches de l'ESS. Il s'agirait de créer, dans des zones péri-urbaines, des lieux pérennes d'expérimentation à destination des acteurs de l'ESS dans lesquelles il leur serait possible d'innover dans des conditions favorables.
- Je suis favorable à faciliter l'accès au financement public (notamment via Bpifrance) à tout projet ayant fait la preuve de son utilité sociale à la suite d'une expérimentation et d'une évaluation par un organisme indépendant.
- Je suis favorable à ce que les collectivités territoriales soient incitées à créer leur budget participatif pour soumettre au choix des citoyens des projets à dimension sociale et environnementale.
- Je souhaite contribuer au développement du dispositif des PTCE car ils permettent aux acteurs de l'ESS, de l'économie classique et des élus d'échanger et de créer ensemble de la valeur sociale et économique.
- Je serai aussi à l'initiative d'expérimentations législatives permettant à des collectivités territoriales d'appliquer une politique publique ne faisant pas partie de leurs attributions légales, pour une période donnée. Sur le modèle de « Territoire Zéro Chômeurs », mes propositions de lois expérimentales seront en lien avec des projets liées à l'ESS ou à l'innovation sociale.
- Je suis favorable au rétablissement du droit d'information préalable des salariés avant cession d'entreprise pour faciliter la reprise en SCOP. La reprise d'une entreprise par ses salariés devrait être facilitée par un prêt à taux 0 octroyé par Bpifrance.
- L'ESS étant intégré dans les territoires, je serai très vigilant à la protection de nos indications géographiques, notamment dans le cadre de la politique commerciale de l'UE, pour préserver nos savoir-faire et produits artisanaux traditionnels et locaux.

Maintenant sur la méthode, je souhaite m'inscrire dans la même démarche qui a été celle de la loi du 31 juillet 2014. Benoit Hamon, alors ministre délégué à l'ESS, a laissé une place très importante aux acteurs du terrain dans l'élaboration de la loi. Il avait conscience que vous êtes les plus compétents pour faire remonter les marges d'amélioration pour l'avenir de l'ESS. C'est pour cela que je vous consulterai régulièrement pour qu'ensemble nous puissions faire changer d'échelle l'ESS.

Acteurs de l'ESS, vous avez contribué à faire que la France soit l'un des pays les plus engagés dans ce domaine, dans le respect de nos valeurs attachées à l'émancipation des personnes, à la transformation sociale et à un modèle de développement humain et tempérant. Elu député, je serai heureux d'être à vos côtés et à vous écouter pour accompagner la société française et faire grandir son humanité.

Sincèrement,

Ryadh Sallem